

Le premier ministre l'a dit l'autre jour, maintenant que la guerre est finie, nous devons nous attendre que plusieurs des généraux et autres officiers de marque donneront cours à leurs griefs. Comme je le disais tantôt, plusieurs des affaires qui ont été discutées avaient un caractère pratique et plusieurs autres, heureusement, sont restées et resteront longtemps à l'état de projet.

Mon honorable ami est entré en matière par une allusion à la participation des Indes à la conférence des alliés impériaux. Je suis fier de voir qu'elles ont enfin pris rang dans l'empire britannique. Cependant, vu que la question intéresse le Canada dans une certaine mesure, je me demande s'il était sage de notre part de nous unir dans une conférence aux représentants des Indes. Cette réunion de diplomates impériaux ne doit pas faire preuve de partialité et il me semble qu'une politique de compromis pourra triompher à la longue au sein de la conférence. S'il est une question sur laquelle il ne doit pas y avoir de compromis—bien que, en général, j'approuve fort les compromis—c'est celle de l'immigration des Hindous. Nous connaissons les sentiments d'hostilité de nos amis de la côte du Pacifique à l'égard de cette immigration. Depuis des années, les habitants des Indes sont d'avis que, à titre de sujets britanniques ils ont le droit de vivre à l'ombre du drapeau anglais partout où celui-ci déroule ses plis.

L'année où la guerre s'est déclarée, un navire rempli d'Hindous était à l'ancre au large de Vancouver, et c'est une vérité bien connue que les habitants de la Colombie-Anglaise ont formellement refusé de laisser entrer par l'un des ports de leurs provinces, ces Hindous qui avaient eu l'intention de s'établir au Canada. C'était un scandale en ce sens qu'il se trouvait ici des sujets britanniques sur le même pied que nous sous le drapeau anglais auxquels on ne permettait pas, néanmoins, de fouler le sol anglais.

Monsieur le président, cela démontre combien il est sage de nous occuper de nos propres affaires et de concentrer nos efforts sur les choses du Canada. Je ne m'oppose pas à ce que le Canada soit intimement en contact avec les diplomates de la mère patrie, principalement au cours de la plus grande des guerres dont le genre humain ait jamais été témoin. Loin de moi la pensée de m'opposer à une union si intime. Cependant, nous devons avoir grand soin de ne pas nous engager pour l'avenir, du moins, en ce qui a trait à nos rapports avec

les Hindous. Il saute aux yeux que les représentants du Canada, assis au côté des représentants des Indes au congrès de la paix, devront tôt ou tard se demander s'ils devraient permettre aux Hindous de se fixer dans notre pays.

Il est vrai, comme mon honorable ami l'a expliqué avec grande circonspection cet après-midi, que les représentants de l'Inde et des dominions ont convenu d'un traitement réciproque. Mais mon honorable ami est homme d'État trop rusé pour ne pas comprendre qu'un tel traitement réciproque en fait d'immigration entraîne simplement pour les Hindous une exclusion totale du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

La question de la naturalisation devait naturellement être discutée à la conférence impériale. Cette Chambre l'a étudiée au cours de 1914, alors que nous adoptâmes, en même temps que le parlement britannique, une loi statuant sur la situation alors existante. Je crois que de nouveaux dispositifs ont été ajoutés à ces lois, étendant le privilège de la citoyenneté britannique à des personnes domiciliées dans le Royaume-Uni et les dominions. Les nouvelles conditions créées par la guerre nécessiteront sans doute quelques changements. On suivra, je suppose, la même procédure: une loi adoptée par le parlement britannique, et le parlement canadien la copiera, chaque parlement exerçant ainsi ses droits indéniables en la matière.

Mon honorable ami a dit que la question de l'immigration fut discutée devant la conférence impériale. On projette d'établir un bureau central à Londres—en Angleterre dans tous les cas—qui dirigerait vers les dominions le courant migratoire. Mon honorable ami a dit qu'on agirait conjointement avec les autorités des dominions.

L'hon. M. ROWELL: En les consultant.

L'hon. M. LEMIEUX: Rien ne s'y oppose, pourvu toujours que notre dominion, au moins, conserve le contrôle absolu de sa politique d'immigration. Nous acceptons trop volontiers dans le passé tous les immigrants, même ceux du Royaume-Uni. Nous devons choisir: je suis heureux de dire que les meilleurs que nous puissions avoir sont ceux du Royaume-Uni et de la Scandinavie. Nous n'attendons pas le moindre immigration de la France et de la Belgique, mais j'espère que si des Français, ou des Belges, bons et vigoureux, désirent émigrer, le Gouvernement verra à les diriger vers le Canada. Je conviens que le gros de notre immi-